



ARRETE MUNICIPAL n°25/2024

Arrêté de circulation - Du 19 avril 2024
Rue de Bel Air

Le Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU Le Code Général des Collectivités territoriales,

VU Le code de la Route,

VU L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8^{ème} Partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

Considérant la demande de l'entreprise MB TERRASSEMENT, située 8 Rue de la Roche - 44320 FROSSAY, de réaliser des travaux de voirie,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique,

A R R E T E

Article 1er : le 19 avril 2024, la circulation sera interdite de 9H00 à 12H00 Rue de Bel Air (D 78), sauf pour les riverains, les transports scolaires, la collecte des ordures ménagères et les services d'urgences,

Article 2 : une déviation sera mise en place par l'entreprise Rue des Magnolias (VC15) et Rue de la Mairie (VC46),

Article 3 : la signalisation sera mise en place par l'entreprise MB TERRASSEMENT,

Article 4 : toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie, à la Police Municipale, au demandeur.

Le 28 mars 2024

Le Maire,
Sylvain SCHERER

